

**1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1 Identificateur de produit**

· **Nom du produit:** 4CR 7150 2K-ECO-Klarlack 2:1

· **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

*Pas d'autres informations importantes disponibles.*

· **Emploi de la substance / de la préparation Vernis**

· **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

· **Producteur/fournisseur:**

4CR Vertriebsgesellschaft mbH

Donaustraße 2

94469 Deggendorf

Tel.: +49 (0) 4841/665015

Fax: +49 (0) 4841/665016

e-Mail: order@4cr.de

· **1.4 Numéro d'appel d'urgence:** +49(0)700 24112112 (CRM)

**2 Identification des dangers**

· **2.1 Classification de la substance ou du mélange**

· **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**



GHS02 flamme

Flam. Liq. 3

H226 Liquide et vapeurs inflammables.



GHS08 danger pour la santé

STOT RE 2

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.



GHS07

Skin Irrit. 2

H315 Provoque une irritation cutanée.

Eye Irrit. 2

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Aquatic Chronic 3 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· **Classification selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE**



Xn; Nocif

R20/21:

Nocif par inhalation et par contact avec la peau.

R10-52/53-66:

Inflammable. Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

· **Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:**

Le produit est à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE", dans la dernière version valable.

Un contact prolongé ou répété avec la peau peut provoquer une dermatite (inflammation de la peau) à cause de l'effet dégraissant du solvant.

· **Système de classification:**

La classification correspond aux listes CEE actuelles et est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

(suite page 2)

**Nom du produit: 4CR 7150 2K-ECO-Klarlack 2:1**

(suite de la page 1)

- **2.2 Éléments d'étiquetage**
- **Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- **Pictogrammes de danger**



GHS02 GHS07 GHS08

- **Mention d'avertissement** Attention
- **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**  
xylène
- **Mentions de danger**
  - H226 Liquide et vapeurs inflammables.
  - H315-EUH066 Provoque une irritation cutanée. L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
  - H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
  - H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
  - H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- **Contient Bis(1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-piperidyl)sebacat, 2,3-époxypropyl neodecanoate. Peut produire une réaction allergique.**
- **Conseils de prudence**
  - P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
  - P102 Tenir hors de portée des enfants.
  - P103 Lire l'étiquette avant utilisation.
  - P210 Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer.
  - P241 Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage/antidéflagrant.
  - P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
  - P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.
  - P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
  - P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.
- **2.3 Autres dangers**
- **Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.

### 3 Composition/informations sur les composants

- **3.2 Caractérisation chimique: Mélanges**
- **Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.
- **Composants dangereux:**

(suite page 3)

## Nom du produit: 4CR 7150 2K-ECO-Klarlack 2:1

(suite de la page 2)

CAS: 1330-20-7 EINECS: 215-535-7	xylène Xn R20/21; Xi R38 R10 Flam. Liq. 3, H226; STOT RE 2, H373; Asp. Tox. 1, H304; Acute Tox. 4, H312; Acute Tox. 4, H332; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H335	12,5-<20%
CAS: 123-86-4 EINECS: 204-658-1	acétate de n-butyle R10-66-67 Flam. Liq. 3, H226; STOT SE 3, H336	15-<20%
CAS: 64742-95-6 EINECS: 265-199-0	solvant naphta aromatique léger (pétrole) Xn R65; Xi R37; N R51/53 R10-66-67 Flam. Liq. 3, H226; Asp. Tox. 1, H304; Aquatic Chronic 2, H411; STOT SE 3, H335-H336	10-<15%
CAS: 108-65-6 EINECS: 203-603-9	acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle R10 Flam. Liq. 3, H226	3-<10%
CAS: 64742-48-9 EINECS: 265-150-3	naphta lourd (pétrole), hydrotraité Xn R65 R10-66-67 Flam. Liq. 3, H226; Asp. Tox. 1, H304; STOT SE 3, H336	1-<2,5%
CAS: 26761-45-5 EINECS: 247-979-2	2,3-epoxypropyl neodecanoate Xi R38; Xi R43; N R51/53 Acute Tox. 3, H331; Aquatic Chronic 2, H411; Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1, H317	0,3-<1%
CAS: 41556-26-7 EINECS: 255-437-1	Bis(1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-piperidyl)sebacat Xi R43; N R50/53 Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410; Skin Sens. 1, H317	0,1-<0,25%
CAS: 127519-17-9 ELINCS: 407-000-3	Mélange de 3-[3-(2H-benzotriazol-2-yl)-5-(1,1-diméthyléthyl)-4-hydroxypényl]propionates de C7-C9 alkyle ramifié et linéaire N R51/53 Aquatic Chronic 2, H411	0,1-<0,3%

· **Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

## 4 Premiers secours

### · 4.1 Description des premiers secours

#### · Remarques générales:

Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.

#### · Après inhalation:

Donner de l'air frais. Assistance respiratoire si nécessaire. Tenir le malade au chaud. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

#### · Après contact avec la peau: En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.

#### · Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.

#### · Après ingestion: Si les troubles persistent, consulter un médecin.

### · 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 4)

**Nom du produit: 4CR 7150 2K-ECO-Klarlack 2:1**

(suite de la page 3)

- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**  
Pas d'autres informations importantes disponibles.

### 5 Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:** CO<sub>2</sub>, sable, poudre d'extinction. Ne pas utiliser d'eau.
- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:** Jet d'eau à grand débit
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**  
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité:** Porter un appareil de protection respiratoire.

### 6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**  
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**  
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avvertir les autorités compétentes.  
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**  
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).  
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.  
Assurer une aération suffisante.  
Ne pas rincer à l'eau ou aux produits nettoyants aqueux.
- **6.4 Référence à d'autres sections**  
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.  
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.  
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

### 7 Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**  
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.  
Eviter la formation d'aérosols.
- **Préventions des incendies et des explosions:**  
Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.  
Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- **Stockage:**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:** Aucune exigence particulière.
- **Indications concernant le stockage commun:** Ne pas stocker avec les aliments.
- **Autres indications sur les conditions de stockage:** Tenir les emballages hermétiquement fermés.
- **Classe de stockage:** 3
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

### 8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**  
Sans autre indication, voir point 7.

(suite page 5)

**Nom du produit: 4CR 7150 2K-ECO-Klarlack 2:1**

(suite de la page 4)

· **8.1 Paramètres de contrôle**

· **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

**1330-20-7 xylène**

VME ( ) Valeur momentanée: 442 mg/m<sup>3</sup>, 100 ppm  
 Valeur à long terme: 221 mg/m<sup>3</sup>, 50 ppm  
 risque de pénétration percutanée

**123-86-4 acétate de n-butyle**

VME ( ) Valeur momentanée: 940 mg/m<sup>3</sup>, 200 ppm  
 Valeur à long terme: 710 mg/m<sup>3</sup>, 150 ppm

**108-65-6 acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle**

VME ( ) Valeur momentanée: 550 mg/m<sup>3</sup>, 100 ppm  
 Valeur à long terme: 275 mg/m<sup>3</sup>, 50 ppm  
 risque de pénétration percutanée

· **Remarques supplémentaires:**

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· **8.2 Contrôles de l'exposition**

· **Equipement de protection individuel:**

· **Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.

Eviter tout contact avec la peau.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

· **Protection respiratoire:**



En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

· **Protection des mains:**

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.



Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

· **Matériau des gants**

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

· **Temps de pénétration du matériau des gants**

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

(suite page 6)

**Nom du produit: 4CR 7150 2K-ECO-Klarlack 2:1**

(suite de la page 5)

**· Protection des yeux:**

Lunettes de protection hermétiques

**9 Propriétés physiques et chimiques****· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****· Indications générales****· Aspect:**

<b>Forme:</b>	Liquide
<b>Couleur:</b>	Selon désignation produit

<b>· Odeur:</b>	Caractéristique
-----------------	-----------------

<b>· Seuil olfactif:</b>	Non déterminé.
--------------------------	----------------

<b>· valeur du pH:</b>	Non déterminé.
------------------------	----------------

**· Changement d'état**

<b>Point de fusion:</b>	Non déterminé.
-------------------------	----------------

<b>Point d'ébullition:</b>	124 °C
----------------------------	--------

<b>· Point d'éclair</b>	36 °C (DIN 53213)
-------------------------	-------------------

<b>· Inflammabilité (solide, gazeux):</b>	Non applicable.
---	-----------------

<b>· Température d'inflammation:</b>	315 °C (DIN 51794)
--------------------------------------	--------------------

<b>· Température de décomposition:</b>	Non déterminé.
--	----------------

<b>· Auto-inflammation:</b>	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
-----------------------------	--

<b>· Danger d'explosion:</b>	Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.
------------------------------	--

**· Limites d'explosion:**

<b>Inférieure:</b>	0,7 Vol %
--------------------	-----------

<b>Supérieure:</b>	7,5 Vol %
--------------------	-----------

<b>· Pression de vapeur à 20 °C:</b>	10,7 hPa
--------------------------------------	----------

<b>· Densité à 20 °C:</b>	0,97 g/cm <sup>3</sup> (DIN 53217)
---------------------------	------------------------------------

<b>· Densité relative</b>	Non déterminé.
---------------------------	----------------

<b>· Densité de vapeur.</b>	Non déterminé.
-----------------------------	----------------

<b>· Vitesse d'évaporation</b>	Non déterminé.
--------------------------------	----------------

<b>· Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:</b>	Pas ou peu miscible
--	---------------------

<b>· Coefficient de partage (n-octanol/eau):</b>	Non déterminé.
--	----------------

**· Viscosité:**

<b>Dynamique:</b>	Non déterminé.
-------------------	----------------

<b>Cinématique à 20 °C:</b>	27 s (DIN 53211/4)
-----------------------------	--------------------

**· Teneur en solvants:**

<b>Solvants organiques:</b>	60,4 %
-----------------------------	--------

<b>VOC (CE)</b>	586,0 g/l
-----------------	-----------

<b>VOCV (CH)</b>	60,42 %
------------------	---------

<b>Teneur en substances solides:</b>	39,2 %
--------------------------------------	--------

(suite page 7)

Nom du produit: 4CR 7150 2K-ECO-Klarlack 2:1

(suite de la page 6)

· 9.2 Autres informations

Pas d'autres informations importantes disponibles.

## 10 Stabilité et réactivité

- 10.1 Réactivité
- 10.2 Stabilité chimique
- Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.
- 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.6 Produits de décomposition dangereux: Monoxyde de carbone

## 11 Informations toxicologiques

- 11.1 Informations sur les effets toxicologiques
- Toxicité aiguë:

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

### 1330-20-7 xylène

Oral	LD50	8700 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	2000 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LC50/4 h	11 mg/l (rat)

### 64742-95-6 solvant naphta aromatique léger (pétrole)

Oral	LD50	>2000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>2000 mg/kg (rab)
Inhalatoire	LC50/4 h	>10,2 mg/l (rat)

- Effet primaire d'irritation:
- de la peau: Pas d'effet d'irritation.
- des yeux: Pas d'effet d'irritation.
- Sensibilisation: Aucun effet de sensibilisation connu.
- Indications toxicologiques complémentaires:  
Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants:  
Nocif

## 12 Informations écologiques

- 12.1 Toxicité
- Toxicité aquatique: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
- Effets écotoxiques:
- Remarque: Nocif pour les poissons.
- Autres indications écologiques:
- Indications générales:  
Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant  
Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.  
Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.  
Nocif pour les organismes aquatiques.

(suite page 8)

Nom du produit: 4CR 7150 2K-ECO-Klarlack 2:1

(suite de la page 7)

- 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB
- PBT: Non applicable.
- vPvB: Non applicable.
- 12.6 Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

### 13 Considérations relatives à l'élimination

- 13.1 Méthodes de traitement des déchets
- **Recommandation:**  
Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

- **Catalogue européen des déchets**

08 01 11*	déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses
-----------	---

- **Emballages non nettoyés:**
- **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

### 14 Informations relatives au transport

- 14.1 No ONU
- ADR, IMDG, IATA

UN1263

- 14.2 Nom d'expédition des Nations unies

- ADR
- IMDG, IATA

1263 PEINTURES, Dispositions spéciales 640E PAINT

- 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

- ADR



- Classe
- Étiquette

3 (F1) Liquides inflammables.  
3

- IMDG, IATA



- Class
- Label

3 Flammable liquids.  
3

- 14.4 Groupe d'emballage

- ADR, IMDG, IATA

III

- 14.5 Dangers pour l'environnement:

- Marine Pollutant:

Non

- 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

- Indice Kemler:
- No EMS:

Attention: Liquides inflammables.  
30  
F-E,S-E

(suite page 9)



**Nom du produit: 4CR 7150 2K-ECO-Klarlack 2:1**

(suite de la page 8)

· **14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC** Non applicable.

· **Indications complémentaires de transport:**

· **ADR**

· **Catégorie de transport** 3

· **Code de restriction en tunnels** D/E

· **"Règlement type" de l'ONU:** UN1263, PEINTURES, Dispositions spéciales 640E, 3, III

## 15 Informations réglementaires

· **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

· **Prescriptions nationales:**

· **Indications sur les restrictions de travail:**

100-41-4 | éthylbenzène

3A

Classe	Part en %
NK	25-100

· **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

## 16 Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· **Phrases importantes**

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H312 Nocif par contact cutané.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H331 Toxique par inhalation.

H332 Nocif par inhalation.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

R10 Inflammable.

R20/21 Nocif par inhalation et par contact avec la peau.

R37 Irritant pour les voies respiratoires.

R38 Irritant pour la peau.

R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

R50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

R51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

(suite page 10)



**Nom du produit: 4CR 7150 2K-ECO-Klarlack 2:1**

(suite de la page 9)

R65 Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

R66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

R67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

· **Acronymes et abréviations:**

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

ICAO: International Civil Aviation Organization

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

VOCV: Lenkungsabgabe auf flüchtigen organischen Verbindungen, Schweiz (Swiss Ordinance on volatile organic compounds)

VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

· **\* Données modifiées par rapport à la version précédente**